



Compte rendu du Comité sylvo-cynégétique Auvergne-Rhône-Alpes

28 janvier 2019

Présents :

<u>Membres du comité et leurs conseillers techniques</u>	<u>Experts permanents</u>
DRAAF : Bruno LOCQUEVILLE, Hélène HUE, Isabelle MENARD Conseil Régional : Damien BLONDIAUX et Jean-Jacques BOREL Communes forestières AURA : Robert ALLEYRON-BIRON FRANSYLVA : Jacques LACOSTE ONF : Hervé HOUIN et Eric DUBOIS FDC 03 : Jean-Pierre GAILLARD FDC 15 : Gérard ALBAT FDC 26 : Christian CHAILLOU CNPF : Pierre FAUCHER FDC73 : Guy CHARVET FRC : Alexis PIVARD FRC & FDC 42 : Franck VITAL	ONCFS : David LAFFITTE Chambre régionale d'Agriculture : Marc-Antoine AUDRAS

Le 28 janvier 2019, le comité paritaire sylvo-cynégétique est présidé par Bruno LOCQUEVILLE, directeur régional adjoint de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.

1. Finalisation de la note concernant la méthodologie pour la mise en place d'un bilan annuel des dégâts de gibier sur les peuplements forestiers

Discutée lors du groupe technique réuni le 14 janvier 2019, la méthodologie pour la mise en place d'un bilan annuel des dégâts de gibier sur les peuplements forestiers a été validée par le comité paritaire sylvo-cynégétique.

Les dernières modifications ont concerné :

- Dans la partie « Méthode et données pour dresser le bilan annuel », l'ajout d'une mention sur les moyens disponibles par l'ensemble des structures dans le cas de la mise en place des ICE sur des massifs où le diagnostic n'est pas partagé.
- Dans cette même partie, si trop d'Unités de Gestion Cynégétique (UGC) sont concernées par la mise en place des ICE, le comité paritaire devra définir les UGC prioritaires.
- Dans la partie « Acteurs en responsabilité de l'établissement du bilan et calendrier », le calendrier de la seconde étape est sur les mois de mars et d'avril. Il a également été intégré la possibilité de réunir une commission faisant consensus localement à la place de la formation spécialisée de la CDCFS.
- Le calendrier de la 4^{ème} étape intègre les mois de juin et de juillet pour l'étude des bilans départementaux par le comité paritaire régional.
- La possibilité d'avoir la mise en place de modalités complémentaires en cours de l'année n pour l'étape 6.

La dernière version de cette méthodologie est jointe au présent compte-rendu.

2. Présentation d'un outil de suivi des dégâts de gibier mis en place dans la région Nouvelle Aquitaine et choix de l'outil à retenir, suite aux échanges du dernier comité paritaire

Hélène HUE présente l'outil de suivi des dégâts de gibier mis en place en Nouvelle Aquitaine. Projet lauréat de l'appel à projets innovation du Ministère de l'Agriculture en 2017, cet observatoire a des premiers retours positifs.

Les membres du comité paritaire sylvo-cynégétique souhaitent attendre le retour d'expérience de Nouvelle Aquitaine avant de prendre une décision quant au choix de l'outil. Le groupe technique pourra néanmoins commencer à travailler sur la fiche dégâts..

La présentation de l'outil est jointe à ce compte-rendu.

3. Décision concernant la composition du groupe technique préparant les travaux du comité paritaire

Institué à l'issue de la réunion du comité paritaire du 25 septembre 2018, le comité doit statuer sur la composition du groupe technique de préparation du comité paritaire sylvo-cynégétique.

Suite aux discussions du comité, le groupe technique est composé de deux représentants des forestiers et de deux représentants des chasseurs avec la répartition suivante :

- ONF : Eric DUBOIS, adjoint au directeur régional, ou son représentant ;
- CRPF : Isabelle GIBERT-PACAULT, correspondante chasse, ou son représentant ;
- FRC : Christian CHAILLOU, ou son représentant ;
- FRC : Franck VITAL, ou son représentant.

Il est décidé que ce groupe n'intégrera pas d'observateur ni d'expert en sus.

Le groupe technique se réunira le 12 mars 2019 à 14h à Lempdes.

La prochaine réunion du comité sylvo-cynégétique est prévue le 26 juin 2019 à 14h à La Tour de Salvagny.